

LIGNES DIRECTRICES SUR LES RAPPORTS THÉMATIQUES DÉTAILLÉS SUR LES ESPÈCES EXOTIQUES

Le format ci-après pour la préparation des rapports thématiques sur les espèces exotiques est constituée d'une série de questions, fondées sur des éléments de l'article 8(h) de la Convention et de la décision IV/1 de la Conférence des Parties, et des recommandations IV/4 et V/4 de SBSTTA, destinées aux Parties contractantes. Les réponses à ces questions aideront les Parties contractantes à évaluer l'ampleur des succès dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention, et permettront à la Conférence des Parties de déterminer l'état de mise en œuvre de la Convention. Le libellé des questions s'inspire le plus possible de celui des Articles et des Décisions.

Les questions sont de nature simple, pour en faciliter l'analyse. Dans la plupart des cas, il suffit de répondre en cochant simplement la ou les cases appropriées.^{1/} Les questions sont suivies d'une case pour des observations. Les Parties contractantes y sont invitées à donner une réponse plus détaillée aux questions.^{2/} C'est ici que se présente l'occasion de définir des succès ou des obstacles particuliers. La case peut servir à identifier les cas où aucune mesure n'a été prise ou lorsque l'obligation n'a été remplie qu'en partie en raison de l'insuffisance de ressources ou d'un besoin d'assistance, et non pas d'une décision délibérée de ne pas donner suite à une obligation particulière.

Les informations fournies par les Parties contractantes n'ont pas pour but d'établir une hiérarchie entre elles en fonction des progrès faits dans l'application de la Convention.

Afin de faciliter l'analyse et la synthèse des informations contenues dans les rapports, les répondants sont invités à s'assurer que les renseignements supplémentaires présentés dans cette case sont directement liés aux questions précédentes et sont aussi succincts que possible. Aucune limite de longueur n'est imposée aux réponses mais les Parties devraient être en mesure de donner des informations utiles et adéquates en une ou deux pages au maximum.

Les Parties contractantes sont invitées à signaler tous les points pertinents à la mise en œuvre de la Convention qui n'ont pas été couverts par les questions. Le Secrétaire exécutif serait heureux de recevoir toute autre observation sur la pertinence des questions, les problèmes rencontrés pour y répondre, et toute autre recommandation sur la façon dont ces lignes directrices pourraient être améliorées.

Il est recommandé que les Parties contractantes invitent un vaste éventail d'intervenants intéressés à participer à la préparation du rapport, afin d'assurer une démarche participative et transparente. Une case est prévue pour l'identification des groupes participants.

Les Parties contractantes sont invitées à soumettre leurs rapports thématiques sur les espèces exotiques, établis selon ce format, au Secrétaire exécutif avant le 30 septembre 2000. Elles sont invitées à envoyer par la poste un exemplaire original signé et une copie électronique sur disquette ou par courrier électronique. Une version électronique du présent document sera envoyée à tous les points focaux nationaux et elle sera également disponible sur le site web de la Convention, à:

<http://www.biodiv.org>.

^{1/} Si vous pensez que pour mieux refléter le contexte, il est nécessaire de cocher plus d'une case, faites-le. Dans ce cas, nous vous invitons à fournir des informations supplémentaires dans la case située à la fin de la série de questions.

^{2/} Vous êtes libre de joindre des informations complémentaires à toute question.

Les rapports nationaux dûment remplis, et toutes observations éventuelles, devraient être envoyés à l'adresse ci-après:

Le Secrétaire exécutif
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Centre du commerce mondial
393 rue St-Jacques ouest, bureau 300
Montréal, Québec
H2Y 1N9 Canada

Fax: (+1 514) 288 6588
Courrier électronique: Secretariat@biodiv.org

Veillez fournir les détails ci-après sur l'origine du présent rapport

Partie contractante	
<i>Point focal national</i>	
Nom complet de l'institution:	
Nom et titre de l'administrateur responsable:	
Adresse:	
Téléphone:	
Fax:	
Courrier électronique:	
<i>Administrateur responsable du rapport national (si différent)</i>	
Nom et titre de l'administrateur responsable:	
Adresse:	
Téléphone:	
Fax:	
Courrier électronique:	
<i>Soumission</i>	
Signature de l'administrateur chargé de la soumission du rapport national:	
Date de soumission:	

Veillez donner des informations sommaires sur le processus par lequel ce rapport a été préparé, y compris les types d'intervenants qui ont participé activement à la préparation du présent rapport ainsi que le matériel utilisé comme base de ce rapport.

Article 8h Espèces exotiques

1. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à la mise en oeuvre de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé		b) Moyen		c) Faible	
2. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations et les recommandations émises?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	

3. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites?	
a) non	
b) seulement les principales espèces préoccupantes	
c) un système complet détecte les introductions	
4. Votre pays a-t-il développé des politiques nationales pour traiter les problèmes de l'invasion par des espèces exotiques ?	
a) non	
b) oui – cela fait partie d'une stratégie nationale de biodiversité (veuillez préciser ci-dessous)	
c) oui – il s'agit d'une stratégie distincte (veuillez préciser ci-dessous)	
5. Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présentent pour des écosystèmes, des habitats ou des espèces?	
a) non	
b) seulement les principales espèces préoccupantes	
c) la plupart des espèces exotiques ont été évaluées	
6. Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces?	
a) non	
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	

Décision IV/I Rapport et recommandations de la troisième réunion de SBSTTA

7. Votre pays collabore-t-il à l'établissement de projets aux niveaux national, régional, sous-régional et international pour traiter la question des espèces exotiques?	
a) peu de mesures ou aucune	
b) pourparlers en cours sur des projets potentiels	
c) développement actif de nouveaux projets	

8. Votre plan d'action/stratégie national couvre-t-il la question des espèces exotiques?	
a) non	
b) oui – dans une faible mesure	
c) oui – dans une grande mesure	

Études de cas

9. Votre pays a-t-il soumis des études de cas sur la prévention de l'introduction, du contrôle, et de l'éradication des espèces exotiques menaçantes pour les écosystèmes, les habitats, et les espèces, conformément à l'appel lancé lors de la quatrième réunion de SBSTTA ?	
a) non – veuillez indiquer si c'est par manque d'études de cas ou pour d'autres raisons	
b) oui – veuillez indiquer vos opinions sur l'utilité de la préparation de ces études de cas dans le but de développer une meilleure compréhension biologique du problème, ou une meilleure gestion des réactions.	
10. De combien d'études de cas votre pays dispose t-il afin d'avoir une meilleure compréhension de la question des espèces exotiques.	
a) aucune	
b) 1-2 – compréhension limitée	
c) >2 – nombreuses informations disponibles	

Problèmes transfrontaliers

11. Est-ce que les espèces exotiques envahissantes de votre pays posent également des problèmes aux pays avoisinants ou similaires en matière de biogéographie?	
a) donnée inconnue	
b) aucune	
c) quelques-unes – mais en général, le problème des espèces exotiques envahissantes est spécifique	
d) un certain nombre- généralement, nous partageons ces problèmes avec d'autres pays	
12. Votre pays collabore t-il au développement de politiques générales et de programmes au niveau régional, sous-régional, ou international afin d'harmoniser les mesures de prévention et de contrôle des espèces exotiques envahissantes?	
a) peu ou pas du tout	
b) discussions sur une collaboration éventuelle en cours	
c) développement d'approches communes pour un nombre limité d'espèces	
d) approche et stratégie cohérentes pour tous les problèmes communs	

Autres commentaires